

Département de
La Mayenne

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 25 mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 00
Exclus : //

Date de la convocation :

22/03/2021

Le Maire certifie que le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été affiché à la porte de la mairie

Etaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier, M. ADAM Hervé a été nommé(e) secrétaire de séance.

Comptes de gestions

Monsieur le Maire a présenté les comptes de gestion dressé par M. Richou, trésorier pour l'exercice 2020, le conseil municipal déclare que ceux-ci sont approuvés (assainissement, CCAS, lotissement des Bruyères et commune).

Comptes administratifs

Monsieur Hervé ADAM a présenté les comptes administratifs 2020 dressés par Monsieur le Maire, qui s'est retiré ; le conseil municipal les a aussitôt approuvés , voici les résultats budgétaires

Budget commune 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations 2020	Fonctionnement	231 200,70	346 093,73	114 893,03
	Investissement	58 574,08	243 609,05	185 034,97
Reports 2019	Fonctionnement		170 278,33	170 278,33
	Investissement	77 244,14	0,00	-77 244,14
TOTALUX		367 018,92	759 981,11	
Restes à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement	303 704,59	40 915,00	-262 789,59
Résultat cumulé	Fonctionnement	231 200,70	516 372,06	285 171,36
	Investissement	439 522,81	284 524,05	-154 998,76
TOTALUX CUMULES		670 723,51	800 896,11	130 172,60

Budget CCAS 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalizations 2020	Fonctionnement	9 476,33	175,00	-9 301,33
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Reports	Fonctionnement		9 301,33	
	Investissement		21 442,32	
TOTALUX		9 476,33	30 918,65	21 442,32
Restes à réaliser	Fonctionnement			
	Investissement		0,00	
Résultat cumulé	Fonctionnement	9 476,33	9 476,33	0,00
	Investissement	0,00	21 442,32	21 442,32
TOTALUX CUMULES		9 476,33	30 918,65	21 442,32

Budget Lotissement des Bruyères 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations 2020	Fonctionnement	98 288,37	98 288,37	0,00
	Investissement	98 288,37	78 361,91	-19 926,46
TOTAUX		196 576,74	176 650,28	-19 926,46
Reports 2019	Fonctionnement		66,41	66,41
	Investissement		43 214,49	43 214,49
TOTAUX		0,00	43 280,90	43 280,90
Résultat cumulé	Fonctionnement	98 288,37	98 354,78	66,41
	Investissement	98 288,37	121 576,40	23 288,03
TOTAUX CUMULES		196 576,74	219 931,18	23 354,44

Budget Assainissement 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations 2020	Fonctionnement	18 676,91	18 263,82	-413,09
	Investissement	11 197,65	13 133,14	1 935,49
Reports 2019	Fonctionnement		4 687,14	4 687,14
	Investissement		5 171,50	5 171,50
TOTAUX		29 874,56	41 255,60	11 381,04
Restes à réaliser	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	18 676,91	22 950,96	4 274,05
	Investissement	11 197,65	18 304,64	7 106,99
TOTAUX CUMULES		29 874,56	41 255,60	11 381,04

Avance forfaitaire

La société PIGEON TP, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Bocage, a sollicité une avance forfaitaire sur travaux de 13272.40 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à payer cette avance à l'entreprise ; la dépense sera inscrite à l'article 238 du BP 2021 et s'engage à budgétiser la somme de 13 272.40 €.

Adhésion groupement achat papiers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la précédente mandature la Communauté de Communes ainsi que 22 communes membres ont adhéré à une démarche d'achat groupé de ramettes papier A4 blanc destinée à obtenir des conditions tarifaires et de livraison optimisées en mutualisant les besoins de chacun dans ce domaine.

le Conseil municipal **à l'unanimité**, DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de ramettes papier A4 blanc avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et les communes souhaitant intégrer la démarche, . PRECISE que la convention de groupement établie vaudra pour la durée de la mandature, ces dispositions ne s'opposant pas à une remise en concurrence annuelle des fournisseurs, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCBM.

Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit, donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible

L'éclairage public fonctionne de 6h45 à 8h30 et de 19h à 22h30 sur l'ensemble des 2 bourgs excepté la zone artisanale où il est maintenu toute la nuit ; l'éclairage public est maintenu les 24 & 31 décembre toute la nuit.

19 Rue de Bretagne - Financement des travaux

Monsieur le Maire indique que Monsieur BOULAND, architecte, a fait parvenir son estimation prévisionnelle de travaux pour la rénovation de l'immeuble 19 Rue de Bretagne en 2 logements locatifs. Celui-ci s'élève à 267 692.50 € HT.

Il indique aux conseillers municipaux que la commune peut prétendre à différentes subventions :

- DSIL 2021, la commune s'est positionnée, 30 % du montant HT des travaux
- Contrat de territoire (solde du volet communal) soit 8388 €
- Subvention départementale plan Mayenne relance pour 7124 €
- Subvention régionale Pays de la Loire Relance investissement communal : 20 % du HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à poursuivre le projet de rénovation cité
- à solliciter ces subventions et signer les demandes afférentes.

Monsieur Renard donne des informations quant à l'avancement des travaux aux logements locatifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

L.LAGOUTTE	H. ADAM	J. RENARD
S. FOUCAULT	M. LOUAISIL	B. MANCEAU
S. MONTEBAULT	A. BOITTIN	A. LERAY
P. DOUDARD	D. BOITTIN	

